

FASD – quel avenir pour le maintien à domicile des seniors ?

Jelica Aubry-Janketic (PS)

La Fondation pour l'Aide et les Soins à domicile Jura (FASD) informait dernièrement des résultats réjouissants atteints en 2023 au sens d'une compression de budget supérieure à 1 million de francs pour une perte tenue de 23'500 francs.

Ces résultats ont été obtenus « sur le fil du rasoir » (cf LQJ – 03.09.2024), selon les responsables de la fondation, et au prix d'un rude programme de rigueur, notamment en limitant l'engagement de personnel ou encore, en renonçant à des formations, mais également en procédant à diverses transformations (entres autres).

Tout cela n'a sans doute pas été sans effet sur le personnel, déjà fort impacté par la réorganisation de l'institution, car en effet, si les mesures ont eu des effets positifs sur le plan financier, elles ont également pour corollaire accentué le sous-investissement et indirectement l'absentéisme et la fluctuation du personnel. Les salaires du personnel représentant 92% du budget de la FASD, la marge de manœuvre de réduction des dépenses est donc faible. A ce titre, nous tenons à saluer la récente création d'une commission du personnel.

A fin 2022 déjà, la Fondation demandait aux services de l'Etat de procéder à une évaluation de sa situation en confiant un audit au CFI, afin d'évaluer la gouvernance de l'institution et sa guidance financière, elle indiquait par ailleurs mandater une expertise externe, relative au financement des prestations d'intérêt général (PIG).

L'audit du CFI ainsi que l'expertise externe auraient confirmé une bonne gouvernance de l'institution mais auraient relevé également un sous-financement annuel chronique conséquent.

Aussi, nous demandons au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- 1. Le Gouvernement, en sa qualité de mandant, est-il satisfait de son mandataire, la FASD ?**
- 2. A l'heure actuelle et vu les constats effectués par les audits externes, le Gouvernement est-il rassuré de la situation financière de la FASD (fonds propres, liquidités) ?**
- 3. Le Gouvernement peut-il nous confirmer le constat d'une insuffisance de financement de l'institution d'au moins 930'000 francs par année ?**
- 4. Le Gouvernement peut-il nous indiquer si les prestations qu'il commande sont totalement couvertes financièrement ?**
- 5. Le Gouvernement a-t-il régulièrement procédé à des compléments de financement ?**
- 6. Le maintien des personnes âgées à domicile fait partie intégrante des politiques de santé publique pour des raisons de bien-être mais également de coûts. Le Gouvernement entend-il prendre des mesures pour pérenniser la délivrance des prestations à la population jurassienne pour les années 2025 et suivantes ? Si oui, comment ?**
- 7. Le Gouvernement envisage-t-il de tenir compte de l'augmentation du nombre de patient-es pris-es en charge par la FASD dans le cadre de son financement ?**

Nous remercions par avance le Gouvernement pour sa réponse.

Jelica Aubry-Janketic (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
- Lisa Raval (PS)
- Joël Burkhalter (PS)
- Raphaël Ciochi (PS)
- Loïc Dobler (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Sarah Gerster (PS)
- Florence Chaignat (PS)

Intervention déposée officiellement le 25 septembre 2024